

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

06

2023

56

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 26 octobre 2023

Convocation du : 19 octobre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

ADMINISTRATION GENERALE : Modification du tableau de composition du Conseil Municipal suite à la démission de Madame Christine Perez de son poste de 1^{ère} adjointe et de conseillère municipale

Présents : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Catherine Barcellino, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Lionel Chevrolat a donné procuration à Sergio Mancini
Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez
Sophie Gaguin a donné procuration à Valérie Berger
Harris Reneman a donné procuration à Annick Pantel

Absents :

Elodie Brelot, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance :

Valérie Berger

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-8,
Vu le Code électoral et notamment son article L.270,
Vu le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2020,

Madame la Préfète de l'Ain a accepté la démission de Christine Perez de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale par courrier du 02 octobre 2023. La date définitive de démission prend effet le 04 octobre 2023.

Considérant cette démission, il est nécessaire de prendre acte de l'installation d'un nouveau conseiller afin que le Conseil Municipal soit au complet.

Conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code électoral, ce nouveau conseiller est le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élue démissionnaire lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal.

Madame Catherine Barcellino venant immédiatement après le dernier élu sur la liste majoritaire « POUR BEYNOST », il appartient au Conseil Municipal de prendre acte de son installation comme conseillère municipale.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement pris en compte sur le tableau du Conseil Municipal annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE de l'installation de Madame Catherine BARCELLINO en tant que nouvelle conseillère municipale.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.


Le Maire,
Caroline TERRIER